

# Les formations de l'ATD13 pour les élus des Bouches-du-Rhône

## INVITATION

### Élus locaux des communes forestières : gérer son territoire

**Jeudi 26 mars 2015 à Rognes de 9h à 15h30**

#### OBJECTIFS

L'agence technique départementale en partenariat avec l'association des communes forestières du 13 propose aux nouveaux élus des communes forestières, une formation consacrée à la gestion de leur territoire. Les objectifs de cette journée visent à inscrire la forêt dans le territoire communal et à en faire un atout. Cette formation permettra de mieux maîtriser les rôles et les obligations du maire et des élus à propos de l'aménagement de la forêt communale. Le document d'aménagement, outil de pilotage des élus pour répondre à cet objectif leur sera présenté et commenté. Il s'agira également d'identifier la place et le rôle décisionnel de l'élus vis-à-vis de son gestionnaire ONF, d'appréhender les principales politiques forestières territoriales et d'identifier les rôles et fonctions des acteurs de la filière bois.

Des témoignages d'élus locaux viendront illustrer les propos des représentants des communes forestières et de l'ONF qui animeront cette journée.

#### CONTENU

- Chiffres clés de la forêt des Bouches-du-Rhône
- Rôles et responsabilités de l'élus vis-à-vis de la forêt
- Le régime forestier
- Les objectifs de gestion forestière pour une commune
- Le document d'aménagement : outil de pilotage des élus
- La politique forestière territoriale
- Le réseau des communes forestières
- Les acteurs de la filière forêt-bois



**Réponse  
avant le  
25 mars**

**Pour participer, s'inscrire sur [www.atd13.fr](http://www.atd13.fr)**

**ou par mail : [formation@atd13.fr](mailto:formation@atd13.fr) ou par fax : 04 42 46 71 29**

**1 par  
personne**

Collectivité.....

Prénom ..... Nom .....

Maire/Président  Adjoint  Conseiller municipal

Délégations .....

Pour vous contacter : Tél. : ..... Fax : .....

E-Mail. : .....

Participation au déjeuner (règlement sur place par le stagiaire) : **17€ à 20€**  oui  non